Image not found or type unknown

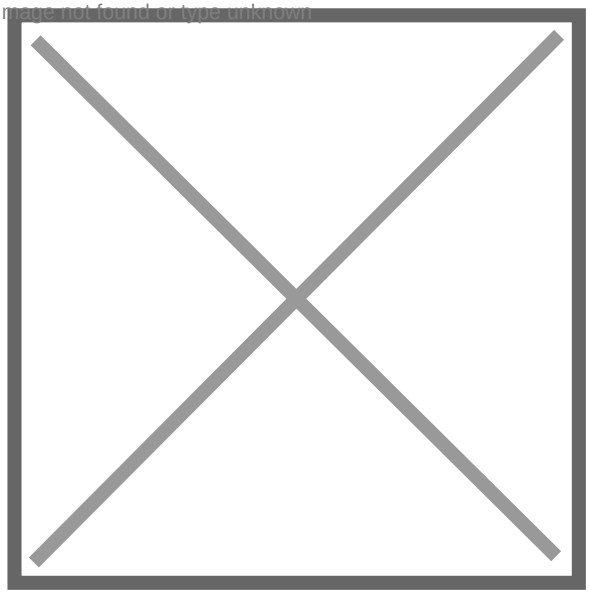

Etude Pxxxxx : recouvrement d'un

Par **turet**, le **10/08/2017** à **11:03**

Bonjour

J'ai annulé un déménagement, prévu le 08/08/16, le 28/07/16. Pourquoi? la "pseudo" société de déménagement (mxxxx24) que j'avais sollicité gérait le 28/07 en question le déménagement de mon oncle, déménagement qu'elle a massacré (camion sous dimensionné, meubles non protégés , personnel recruté sur le bon coin - 3 personnes - dont l'un a passé sa journée au téléphone- c'est mon oncle au final qui a remonté les meubles...
Bref, après leur en avoir expliqué les raisons , j'ai décidé de ne plus avoir de contact avec cette société malhonnête qui malgré tout me relançait en septembre 2016 pour un impayé de 380€
Depuis le mois dernier, j'ai eu la surprise d'avoir un appel de l'étude bxxxxx (en n° surtaxé) mandaté par les services de recouvrement de mxxxxx pour récupération de l'impayé. Je les ai donc appelé pour m'entendre dire (ce fut une surprise) que sous réserve de la fourniture de l'annulation du déménagement, un arrangement pourrait être conclus et que la somme de 300€ pourrait éventuellement suffire
Au vu des différentes remontées observées dans les forums de discussion, cette étude semble oeuvrée à la limite de la légalité.
Je ne sais pas trop quoi faire
- donner suite à leur demande et donc accepter la "dette"
- ne pas donner suite à leur demande
- une 3ème possibilité ??

Que me conseilleriez vous ?
Merci

Par **morobar**, le **10/08/2017** à **11:51**

Bonjour,
Si vous avez signé un contrat, votre annulation est de nature à ouvrir un droit à réparation au profit de l'autre contractant.
Si vous avez versé une somme à la signature, la suite dépend de la nature de la somme, arrhes ou acompte, arrhes par défaut en l'absence de précisions.
Vous avez fait un procès d'intention à ce prestataire, sans savoir si l'incident porté à votre connaissance n'était pas exceptionnel du à un concours de circonstances, ou si la réputation de l'entreprise présentait un risque sérieux de survenance d'un sinistre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés